

N° 6406⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

PROJET DE LOI

relative

- (1) à la participation de l'Etat au mécanisme européen de stabilité;**
- (2) à certaines immunités du mécanisme européen de stabilité et de la banque européenne d'investissement et**
- (3) modifiant la loi modifiée du 9 juillet 2010 relative à l'octroi de la garantie de l'Etat dans le cadre de l'instrument européen de stabilisation de la zone euro**

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(3.7.2012)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 27 juin 2012 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

relative

- (1) à la participation de l'Etat au mécanisme européen de stabilité;**
- (2) à certaines immunités du mécanisme européen de stabilité et de la banque européenne d'investissement et**
- (3) modifiant la loi modifiée du 9 juillet 2010 relative à l'octroi de la garantie de l'Etat dans le cadre de l'instrument européen de stabilisation de la zone euro**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 26 juin 2012 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 22 mai 2012 et 12 juin 2012;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 3 juillet 2012.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente ff.,
Viviane ECKER

